

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES</p>	<p>C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>	<p>La Celle Saint-Cloud </p>
<p><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.</b></p>		<p><b>Délibération n° DEL25-01 Du lundi 13 janvier 2025</b></p>
<p>L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 13 janvier 2025, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le mardi 07 janvier 2025, se sont réunis dans la salle de Formation, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.</p>		
<p>EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 10 POUVOIRS : 03 VOTANTS : 13</p>	<p>POUR : 13 CONTRE : ABSTENTIONS :</p>	
<p><i>Présents</i></p> <p>Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S.</p> <p>Mesdames et Messieurs : Benoît VIGNES, Dominique PAGES, Mohamed KASMI (Maire-adjoints).</p> <p>Mesdames et Messieurs : Birgit DOMINICI, Jean-François THOMAS (Conseillers municipaux).</p> <p>Mesdames et Messieurs : Françoise CACLIN, Agnès DEMODE, Benoît EYMARD, Philippe POUDOU, (membres nommés).</p> <p><i>Absents excusés</i></p> <p>Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du CCAS.</p> <p>Madame Françoise ALBOUY, Madame Marie-Pierre DELAIGUE, Conseiller municipal.</p> <p>Monsieur Jean-Baptiste JOUANNIC, Madame Tatiana Fagot, Alain ROZANSKI, Yves de SAINTIGNON, membres nommés</p> <p><i>Procurations</i></p> <p>Yves de SAINTIGNON à Sylvie d'ESTEVE</p> <p>Marie-Pierre DELAIGUE à Mohamed KASMI</p> <p>Françoise ALBOUY à Birgit DOMINICI</p>		
<p>Objet : <b>BUDGET ANNEXE DE RENAISSANCE</b></p> <p><b>DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2024</b></p>		
<p>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <p>DECIDE,</p> <p>À l'unanimité des membres présents et représentés,</p> <p>De procéder à la modification des inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2024 du budget annexe de la résidence Renaissance.</p> <p>Cette Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2024 ne modifie pas le montant du budget.</p> <p>Cette Décision Modificative peut se résumer ainsi :</p>		

**BUDGET ANNEXE DE RENAISSANCE  
SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

DESAFFECTATION				AFFECTATION			
CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
016	61568	Autres (entretien et réparations)	-3 500,00 €	012	64111	Rémunération principale	3 500,00 €
			<b>-3 500,00 €</b>				<b>3 500,00 €</b>

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

Pour extrait conforme au Registre



Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE  
Vice-Président de Versailles Grand Parc  
Maire

Accusé de réception en Préfecture  
078-267800480-20250113-DEL\_25-01-DE  
Date de télétransmission : 13/01/2025  
Date de réception en Préfecture : 13/01/2025  
Date de sa publication : 13/01/2025